

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 juillet 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 21 juillet 2000,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1171 (1998), adoptée par le Conseil de sécurité le 5 juin 1998, concernant la Sierra Leone. Au paragraphe 4 de cette résolution, il a été demandé au Comité de rendre compte au Conseil des notifications reçues d'États concernant l'exportation d'armements et de matériel connexe à destination de la Sierra Leone ainsi que des notifications portant sur les importations d'armements et de matériel connexe faites par le Gouvernement sierra-léonais.

Je tiens, par conséquent, à vous informer que le Comité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone a reçu le 21 juillet 2000 une notification du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'exportation du matériel militaire suivant devant être utilisé par le contingent ghanéen servant au sein de la MINUSIL : 12 véhicules blindés de transport de troupes (14 hommes) *Tactica* dotés de mitrailleuses de 12,7 mm; 3 véhicules blindés de transport de troupes (10 hommes) *Tactica* équipés d'une mitrailleuse de 7,62 mm; 1 véhicule blindé de transport de troupes-commandement *Tactica*; et 1 ambulance *Tactica*. Ce matériel à destination de Freetown fera l'objet de quatre envois. Le premier envoi a déjà quitté le Royaume-Uni. Les autres envois devraient partir en septembre 2000, avril 2001 et octobre 2001.

Outre ce qui précède, le premier envoi du matériel ci-après a été envoyé au Ghana le 14 juillet : 100 gilets pare-balles (bleu Nations Unies); 800 blindages intérieurs pour gilets pare-balles.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1132 (1997)
concernant la Sierra Leone
(*Signé*) Anwarul Karim **Chowdhury**